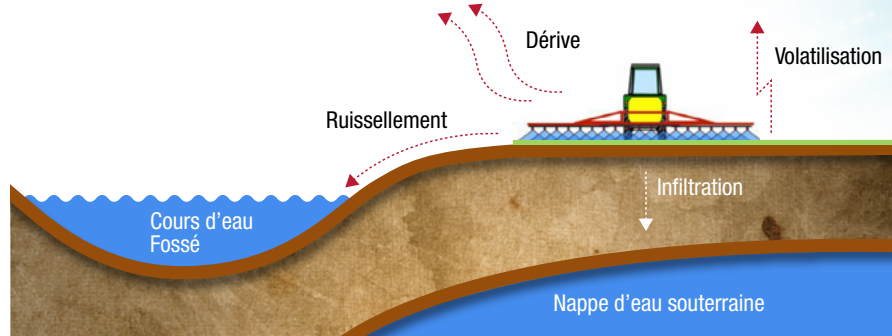


Pesticides et risques pour l'environnement

Protégez vos terres et votre eau

Chaque année

Des pesticides sont décelés dans tous les cours d'eau échantillonnés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en milieu agricole au Québec.



La contamination ponctuelle et diffuse

La **contamination ponctuelle** provient d'une contamination directe de l'environnement comme :

- Le débordement d'un réservoir lors de la préparation;
- Une mauvaise élimination de contenants ou des restants de bouillie.

La **contamination diffuse** est une perte de pesticide dans l'eau et dans l'air à la suite de son application. Elle se fait par :

- Ruissellement de surface;
- Infiltration (lessivage) dans les sols;
- Dérive lorsque le pesticide est transporté par le vent;
- Volatilisation sous forme de gaz.

En cas d'intoxication

Pour des soins médicaux immédiats, faites le **911**.

Si vous présentez des symptômes, communiquez avec le **Centre antipoison du Québec** en composant sans frais le numéro **1 800 463-5060**.

Déclarez l'incident sur le site Web de Santé Canada.

En cas de déversement

Confiner les liquides dans le lieu contaminé en utilisant des absorbants (sable, bran de scie, vermiculite, etc.).

Prévenez **Urgence-Environnement** en composant sans frais le numéro **1 866 694-5454**.

Pesticides et risques pour la santé et l'environnement

Protégez-vous et protégez votre famille

L'exposition aux pesticides

Les pesticides pénètrent dans votre corps par trois voies d'exposition :

1 Poumons (voie respiratoire)

Absorption rapide et directe

Plus de risques dans les endroits clos et avec utilisation de produits aérosols, brouillards ou gaz

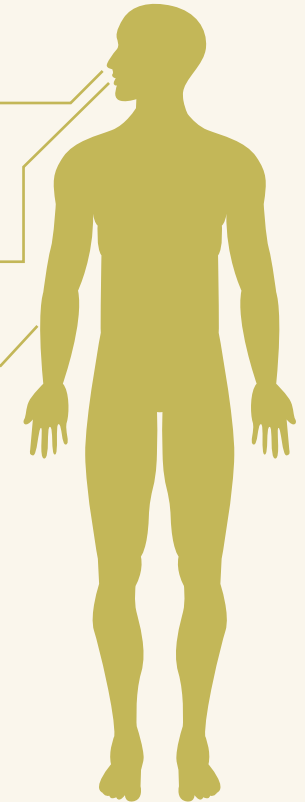
2 Bouche (voie orale)

Absorption rapide par contact entre les mains et la bouche (eau et nourriture)

3 Peau (voie cutanée)

Principale voie d'exposition

Plus de risque lors de la préparation et de l'application



L'absorption d'un pesticide par l'une ou l'autre des voies d'exposition peut conduire à une intoxication.

Il y a un risque d'exposition à un pesticide dès le moment où vous le manipulez, que ce soit lors de sa préparation ou de son application ou lorsque vous entrez en contact avec les cultures traitées.

L'intoxication par les pesticides

L'intoxication par les pesticides peut se manifester de deux façons :

- L'**intoxication aiguë** survient après une exposition de courte durée (minutes ou heures);
- L'**intoxication chronique** survient après une exposition répétée et continue au produit. Les effets peuvent être perceptibles après plusieurs années seulement.

Aiguë

Décès, coma, démangeaisons de la peau ou des yeux, nausées, vomissements, trouble de la vision


Maux de tête, perte d'appétit, fatigue

Chronique

Perte de poids, incidence sur la reproduction et le développement, effets neurologiques (ex.: maladie de Parkinson), cancer

Source : MDDELCC

Des gestes essentiels pour protéger la santé

- Lire l'**étiquette du pesticide** avant sa préparation, son application et son entreposage et respecter les indications qui y sont inscrites.
- Consulter **SAGe pesticides** pour choisir des pesticides à faible risque.
- Aménager un **entrepôt sécuritaire**.  Obligation réglementaire
- Garder les pesticides dans leur contenant d'origine.
- Laver ses mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes.
- Utiliser des brosses pour nettoyer et déboucher les buses obstruées. *Ne soufflez pas dessus.*
- Porter les équipements de protection individuelle recommandés (combinaisons, gants, bottes et masque de protection). *Procurez-vous les dès maintenant!*
- Laver ses vêtements de travail séparément de la lessive familiale.
- Prendre une douche dès que possible après les travaux.

Chaque année

Santé Canada recense plusieurs incidents liés aux pesticides qui ont des effets sur la santé.

La toxicité des pesticides pour les organismes non visés

Par la contamination de l'eau, de l'air et du sol, les pesticides affectent des organismes non visés et la biodiversité. Avec l'outil **SAGe pesticides**, vous pouvez facilement comparer deux produits grâce aux symboles et aux indices de risque.

Connaissez-vous les symboles de risque associés aux pesticides que vous utilisez?



Risque extrêmement élevé



Risque élevé



Risque modéré



Risque léger






Risque faible



www.sagepesticides.qc.ca

Des gestes essentiels pour protéger l'environnement

- Lire l'**étiquette du pesticide** avant sa préparation, son application et son entreposage et respecter les indications qui y sont inscrites.  Obligation réglementaire
- Consulter **SAGe pesticides** pour choisir des pesticides à faible risque.
- Calibrer et régler son pulvérisateur annuellement. *L'application plus uniforme et à des doses respectant l'étiquette vous assure un meilleur résultat.*
- Équiper son système d'alimentation en eau d'un dispositif anti-retour. *Vous éviterez les pertes lors de la préparation du produit.*  Obligation réglementaire
- Calculer précisément les volumes à préparer avant les travaux. *Vous réduirez les pertes.*  Obligation réglementaire
- Respecter les distances d'éloignement par rapport aux cours d'eau, aux fossés et aux puits. *Appliquez les distances les plus sévères entre celles du Code de gestion des pesticides et celles de l'étiquette du produit.*
- Utiliser des buses anti-dérive pour limiter la dérive hors de la zone traitée.
- Aménager des haies brise-vent pour limiter la dérive hors du champ.
- Diluer trois fois les surplus de bouillie et réappliquer les eaux de rinçage sur le champ déjà traité ou dans un espace enherbé. *Ne videz jamais la bouillie dans un fossé ou dans la cour de la ferme.*